

**Département  
Des ARDENNES**  
=====

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**  
-----

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté**

**Le 04.12.2025**

**Convocation faite**

**Le 20.11.2025**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

**Séance du 26 novembre 2025**

**Délibération  
N°2025-11-217 Ter**

**Annule et remplace  
la délibération  
n°2025-11-217 Bis : Lutte  
contre le frelon asiatique :  
demande de subvention de  
l'association des  
Apiculteurs de la Pointe et  
information sur l'initiative  
du Groupement de Défense  
Sanitaire Apicole des  
Ardennes (GDSA)**

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi vingt-six novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUX (à partir du point n°2025-11-215), Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEAUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2025-11-213), M<sup>mes</sup> Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2025-11-214), Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO à partir du point n°2025-11-213), M<sup>me</sup> Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Patrice PRINCE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>me</sup> Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2025-11-212).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu la délibération n°2024-04-058 du 2 avril 2024 engageant la Communauté, en lien avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Ardennes (GDSA 08), dans la lutte contre le frelon asiatique en organisant des réunions d'information lors desquelles des pièges sont distribués, engagement renouvelé en 2025,

Considérant le dispositif existant dans le seul cas de mise en danger de la population du fait de la présence d'hyménoptères où les pompiers interviennent sur le domaine public, la Communauté faisant intervenir un prestataire sur le domaine privé,

Considérant les réunions des 28 août, 4 septembre et 17 octobre 2025, organisées par des apiculteurs du territoire,

Considérant l'expérience pilote de « zone blanche » initiée par le GDSA 08 sur plusieurs territoires restreints du département des Ardennes, démarche consistant à sélectionner des zones dans lesquelles tous les nids de frelons auront été repérés puis détruits, afin d'observer l'impact réel de cette action coordonnée sur la présence du frelon et sur la protection des ruchers, de la biodiversité et de la population locale,

Considérant la mise à disposition, par le GDSA, d'un kit de détection de nids et la mobilisation d'équipes d'apiculteurs bénévoles formés à l'utilisation de ce matériel,

Considérant le courrier du 23 octobre de l'Association des Apiculteurs de la Pointe sollicitant la Communauté afin de bénéficier d'une subvention destinée à la doter d'un kit de détection de nids du frelon asiatique,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 17 novembre 2024,

Considérant la demande de M. Claude WALLENDORFF de procéder à un vote séparé,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le lancement d'une campagne de sensibilisation du public en lien avec l'association GDSA des Ardennes, l'Association des Apiculteurs de la Pointe et la distribution de piége,

\* **décide** de verser une subvention de 2 880,00 € TTC, pour l'acquisition d'un kit de détection de nid pour l'Association des Apiculteurs de la Pointe,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

\* **approuve** la modification du règlement actuel et l'adaptation du marché en cours afin d'y intégrer la prise en charge partagée, à parts égales, avec les communes des frais de destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine communal et privé, hors cadre des dispositifs existants,

\* **donne délégation** au Président de signer tous documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

